



Association pour le Développement, l'Enseignement et la Recherche en Ergothérapie
Institut de Formation en Ergothérapie
Association Loi 1901
Code APE 8542Z Enseignement Supérieur
N° Siret : 331 831 719 00033
Code UAI : 07508AA

52 Rue Vitruve – 75020 PARIS
Tél. : 01 43 67 15 70
<http://www.adere-paris.fr>
adere@adere-paris.fr
www.facebook.com/ADEREParis/

Paris, le 28 janvier 2019

Objet : Campagne 2019 pour la collecte de la Taxe d'Apprentissage

Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire dû par les entreprises, destinée à favoriser le développement de l'enseignement technologique et professionnel et les activités complémentaires des formations technologiques et professionnelles.

la taxe d'apprentissage est due par toutes les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit leur statut : entreprise individuelle ou société, entreprise commerciale, industrielle ou artisanale, entrepreneur individuel, association, coopérative agricole ou groupement d'intérêt économique (GIE).

La taxe d'apprentissage sert à financer la formation initiale à caractère professionnel et technologique, dont l'apprentissage.

Comment la verser ?

L'ADERE est habilitée chaque année à recevoir la taxe d'apprentissage car elle dispense une **formation de niveau II** et rentre dans la catégorie B des organismes pouvant la percevoir.

A ce titre, 35% du montant du Hors Quota peut nous être versé. C'est la raison pour laquelle nous vous sollicitons. Peut-être avez-vous dans votre entourage proche ou plus éloigné une entreprise qui aimerait soutenir l'ADERE pour le versement de la taxe d'apprentissage.

La formation s'inscrit dans un cursus Licence, Master, Doctorat, qui ouvre sur des possibilités de poursuite d'études mais occasionne des **surcoûts** importants.

En choisissant l'ADERE pour le versement de votre taxe d'apprentissage, devenez à nos côtés une entreprise œuvrant pour la qualité des soins de demain.





Qui sommes-nous ?

Une association loi 1901 sans but lucratif qui s'organise en deux instances :

- Un Institut de Formation en Ergothérapie : activité principale ;
- Un Département de Recherche et Formation Continue.

Créée en **1954**, cela en fait historiquement le premier institut de Formation en Ergothérapie français avec Nancy. L'ADERE propose une formation continue tout au long de la vie pour les professionnels en activité.

La signature d'une convention avec Sorbonne Université permet aux étudiants de bénéficier de l'ensemble des services universitaires et de se voir attribuer un Diplôme d'Etat d'ergothérapeute et un grade Licence.

Les chiffres clés

175 étudiants accueillis chaque année.

96% de réussite au Diplôme d'Etat.

100 % d'employabilité.

Qu'est ce que l'Ergothérapie ?

L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui fonde sa pratique sur le lien entre l'activité humaine et la santé.

L'objectif de l'Ergothérapie est de maintenir, de restaurer et de permettre les activités humaines de manière sécurisée, autonome et efficace. Elle prévient, réduit ou supprime les situations de handicap en tenant compte des habitudes de vie des personnes et de leur environnement. L'ergothérapeute est l'intermédiaire entre les besoins d'adaptation de la personne et les exigences de la vie quotidienne en société.

L'ergothérapeute examine non seulement les effets physiques d'une lésion ou d'une maladie, mais il se penche également sur les facteurs psychosociaux et environnementaux qui influencent la capacité d'agir.

C'est dans le cadre d'une relation thérapeutique et par l'intermédiaire d'activités adaptés, d'enseignements et d'apprentissages, que l'ergothérapeute intervient pour l'identification des difficultés, la récupération optimale des capacités fonctionnelles physiques et psychiques, l'adaptation ainsi que le réinvestissement des activités et des rôles sociaux antérieurs (Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE), 2017)

Devenir Ergothérapeute à l'IFE ADERE

Pour exercer ce métier, il faut être titulaire du **Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute**.

Durée des études : 3 ans

Accès à la formation pour la rentrée 2019 / 2020 :

- **Soit par un concours d'entrée comportant 3 épreuves :**
 1. **Tests psychotechniques.**
 2. **Contraction de texte.**
 3. **Biologie / Physique**
- **Soit par la PACES de Médecine Sorbonne Université**, à condition d'avoir validé cette Première Année Commune aux Etudes de Santé.
- **Soit sur dossier et entretien** pour des candidats possédant une licence universitaire.

Coût de la formation : 5 250 euros / an + 50 euros de cotisation à Médecine Sorbonne Université

Possibilité de bourse / de contrats de professionnalisation / d'apprentissage